

TRAVAUX À L'INTERCEPTEUR SUD-EST DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE MONTRÉAL

Exigences environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

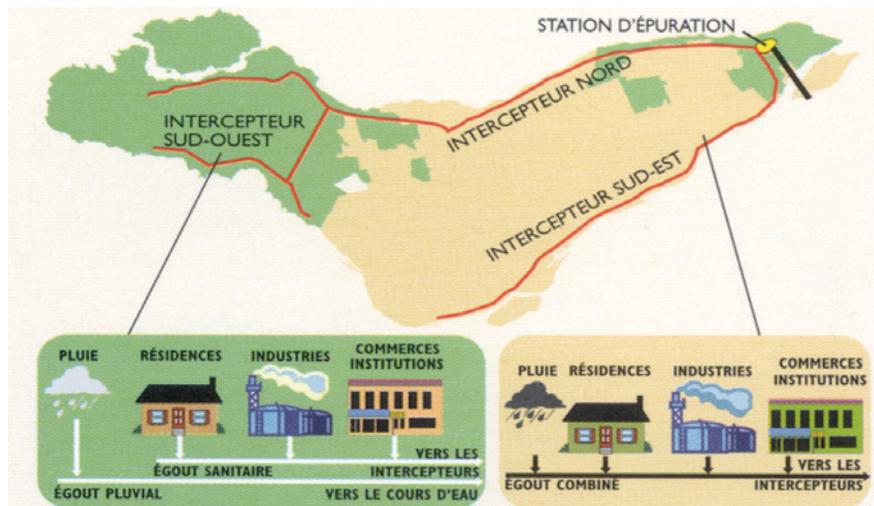
Les travaux prévus par la Ville de Montréal visent à retirer quatre systèmes de soutènement vétustes qui menacent de se détacher dans l'intercepteur de 30 kilomètres compris entre les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Les systèmes de soutènement sont dans un état de détérioration avancé et menacent d'endommager les convoyeurs et les pompes de la station d'épuration des eaux usées de Montréal. Les travaux consistent également en la construction d'une nouvelle chute à neige.

Le Ministère a rigoureusement analysé le projet en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), avant de délivrer un certificat d'autorisation à la Ville de Montréal pour réaliser des travaux à l'intercepteur sud-est, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il s'agit de solution la plus adéquate dans les circonstances. Le Ministère a exigé de la Ville de Montréal des mesures d'atténuation afin de minimiser les impacts environnementaux de ce rejet.

- Aviser les usagers en aval des points de déversement;
- Privilégier les points de déversement aux cours d'eau de moindre impact;
- Veiller à ce qu'aucun débris ne soit laissé sur les berges du fleuve Saint-Laurent à la suite des travaux : la Ville de Montréal s'est engagée à cet effet.

Le rapport des experts indépendants, commandé par Environnement Canada, rejoint les préoccupations du MDDELCC quant aux impacts du déversement d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent à la suite des travaux prévus à la chute à neige et à l'intercepteur sud-est du réseau d'égout de Montréal.

- Limiter la durée des travaux : un horaire 24 h/24 a été envisagé. Les travaux d'entretien et d'enlèvement des cintres dans l'intercepteur et la construction de la chute à neige Riverside seront réalisés dans le même contrat de manière à regrouper les impacts en un seul événement et à minimiser l'impact et le volume d'eaux usées déversés dans le fleuve Saint-Laurent;
- Viser une période où les débits et charges en amont sont restreints : la dérivation des eaux usées en temps sec à la structure Bellerive, qui laisse s'écouler un débit moyen très important, est envisagée durant la nuit;
- Favoriser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune, de la période d'été et en dehors de la période d'usages récréatifs : les travaux doivent être réalisés entre le 15 octobre et le 15 novembre (cette période sera prolongée dans le respect des recommandations du MFFP et d'Environnement Canada);



Pour faire un signalement, composez le numéro d'Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

Plan de contrôle du MDDELCC

Le Ministère mettra en œuvre un plan de contrôle et de suivi serré qui permettra :

- De protéger la santé et la sécurité des personnes
- D'effectuer un suivi de la qualité de l'eau du fleuve pendant le rejet
- D'analyser les impacts du rejet sur l'environnement
- De minimiser les impacts environnementaux
- De s'assurer que les conditions du certificat d'autorisation et les engagements de la Ville de Montréal sont respectés

Une équipe de 20 personnes déployées sur le terrain pour mettre en œuvre le plan de contrôle et de suivi :

- Ingénieurs, conseillers scientifiques, biologistes
- Techniciens en eau et assainissement, spécialistes en sciences physiques, chimistes
- Inspecteurs, coordonnateurs d'urgence, préleveurs d'échantillons en bateau

Actions de contrôle du MDDELCC

ÉLÉMENTS À CONTRÔLER	ACTIONS DU MINISTÈRE	FRÉQUENCE
AVANT LE REJET		
<p>Vérification du fleuve avant le début du rejet pour établir un temps zéro de référence</p> <p>Rapport synthèse du MDDELCC – 8 octobre 2015 – p. 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser et inspecter chacun des points de rejet dans le fleuve (ouvrages de surverse) avant le début du rejet. • Réaliser un survol aérien afin de documenter l'apparence du fleuve avant le début du rejet (présence de panache visible, autres particularités visuelles observées et prise de photos). • Préparer le déploiement des équipes d'intervention sur le terrain au moins 48 heures avant le début du rejet. 	<p>Inspection de chaque point de rejet une fois et survol aérien unique</p>
PENDANT LE REJET		
<p>Échantillonnage des eaux du fleuve par le MDDELCC</p> <p>Rapport synthèse du MDDELCC – 8 octobre 2015 – p. 31</p>	<p>Un suivi rigoureux de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent sera effectué pendant la période du rejet par une équipe d'échantillonnage en bateau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des échantillonnages supplémentaires à 15 stations du réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve réparties sur 5 transects, soit Boucherville, Varennes, Tracy, Trois-Rivières et Québec, de même qu'aux trois prises d'eau de Contrecoeur et de Lavaltrie, situées en aval, et à celle de LaSalle, située en amont de Montréal. • Analyser les paramètres physicochimiques courants, soit les coliformes fécaux, les matières en suspension, l'azote ammoniacal, les nitrites-nitrates et le phosphore total, qui permettent le calcul d'un indice de la qualité générale de l'eau, l'azote total, le carbone organique dissous, le pH, la conductivité, la turbidité et la température de l'eau. • Analyser les résultats de ces échantillonnages supplémentaires afin de caractériser la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et d'évaluer l'effet du rejet des eaux usées de la ville de Montréal. • Les résultats pourront être comparés aux données colligées depuis 1990 dans le cadre des activités régulières de suivi du Réseau-fleuve du Ministère, dont l'objectif est de suivre l'évolution de cette qualité dans le temps. 	<p>Échantillonner ces stations à trois moments : une première fois 24 heures après le début du rejet, une deuxième fois 48 heures plus tard et se poursuivront après le rejet, jusqu'à ce que les valeurs soient revenues à la normale. (Voir la carte à la suite du tableau.)</p>

ÉLÉMENTS À CONTRÔLER	ACTIONS DU MINISTÈRE	FRÉQUENCE
<p>Suivi de l'eau potable</p> <p>Rapport synthèse du MDDELCC – 8 octobre 2015 – p. 27</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du respect des normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable en tout temps. • Communiquer avec les exploitants de stations de production d'eau potable approvisionnées dans le fleuve Saint-Laurent, soit Longueuil, Varennes, Verchères, Contrecoeur, Lavaltrie, Berthierville, Bécancour, Québec et Lévis, pour vérifier le suivi qui est fait relativement aux rejets d'eaux usées en cours. • Vérifier si des changements ont été constatés dans l'eau brute et si des changements ont été apportés à la filtration et au traitement de l'eau potable avant sa distribution aux citoyens. 	<p>En continu</p>
<p>Surveillance des travaux effectués par la Ville de Montréal</p> <p>Rapport synthèse du MDDELCC – 8 octobre 2015 – p. 31</p>	<p>Des inspections de conformité des travaux d'aménagement de la chute à neige Riverside et des travaux effectués dans l'intercepteur sud-est seront réalisées afin de s'assurer du respect des engagements prévus dans le certificat d'autorisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le délai prévu pour la réalisation des travaux est respecté. • Surveiller l'évolution des travaux, les difficultés rencontrées et voir à ce que les correctifs soient apportés, si requis. • S'assurer de recevoir les résultats d'échantillonnages des deux programmes de contrôle de la Ville de Montréal (QUALO et COURDO) 	<p>À chaque étape clé des travaux</p>
<p>Surveillance aérienne pour évaluer l'impact lors du rejet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des survols aériens afin de documenter l'apparence du fleuve pendant le rejet et intervenir si une irrégularité est observée. <ul style="list-style-type: none"> » Présence de panache visible permettant de cibler les lieux d'intervention terrestre pour le nettoyage des berges » Autres particularités visuelles observées » Prise de photos 	<p>Fréquence des survols en lien avec la vitesse d'écoulement des eaux du fleuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavaltrie : entre 10 et 14 heures après le début du rejet • Berthierville : entre 19 et 27 heures • Trois-Rivières : entre 43 et 56 heures • Québec : environ 3 jours
<p>Vérification de l'impact du rejet sur les berges et vérification du respect des normes relatives aux usages</p> <p>Rapport synthèse du MDDELCC – 8 octobre 2015 – p. 30, 31</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter chacun des ouvrages de surverse, particulièrement les régulateurs Alpin, St-Pierre, Riverside, McGill et Pointe-aux-Trembles, ainsi que les lieux identifiés par la Ville de Montréal où il pourrait y avoir des accumulations de matières résiduelles. • Réaliser des inspections en aval de Montréal afin de vérifier l'état des berges (accumulation de matières résiduelles), particulièrement aux îles de Sorel. • Au besoin, s'assurer que la Ville de Montréal procède aux travaux requis. • S'assurer que des vérifications des berges du fleuve sont réalisées par la Ville de Montréal afin de récupérer les débris qui pourraient s'y accumuler pendant le rejet • Vérifier si l'interdiction des activités récréatives dans le fleuve est respectée et voir à ce que les correctifs soient apportés, si requis. 	<p>Une fois par jour les deux premiers jours. La fréquence sera réévaluée par la suite selon les constats.</p>

